

C.N.T.

A.I.T.

**C.N.T.
ET
ANTIMILITARISME.**

**LES CAHIERS DE L'ANARCHOSYNDICALISME
VOLUME N°4**

AVERTISSEMENT :

Cette brochure vise à expliquer pourquoi la C.N.T. est antimilitariste et à donner aux personnes qui la liront un aperçu de la militarisation, bien réelle, de la société actuelle. Cette brochure n'a pas été réalisée par des spécialistes. Elle ne prétend pas traiter de manière exhaustive le sujet, par exemple les liens de l'armée française avec l'OTAN, les tentatives de structurer des forces armées européennes (projet EUROCORPS) ainsi que les éventuelles attributions de ces forces armées n'y sont pas traitées. A chacun donc de s'informer plus amplement, d'informer autour de lui, d'organiser avec d'autres la résistance au militarisme et au système pourri qui le génère, bref de faire face en ce domaine, comme en bien d'autres, consciemment à ses responsabilités.

La commission chargée des
"cahiers de l'Anarcho-syndicalisme".

**Les "cahiers de l'anarchosyndicalisme" sont
édités par l'Union Régionale normande de la
CNT/AIT.**

**Pour tout contact : U.R. CNT/AIT BP 2010
14019 CAEN CEDEX**

CNT ET ANTIMILITARISME.

SOMMAIRE :

L'armée : fonctions.

L'armée : un des moyens de l'impérialisme.

L'autre fonction de l'armée : la répression des révoltes populaires.

La répression de la subversion intérieure : cadre juridique et organisation pratique.

L'article 16 de la constitution de 1958.

L'état de siège.

L'état d'urgence.

Les ordonnances de 1959.

La Défense Opérationnelle du Territoire (DOT).

L'armée : école de la soumission à l'ordre capitaliste.

Petit survol chiffré de l'armée française.

Le complexe militaro-industriel :

Qui compose le complexe ?

La DGA.

Le corps des ingénieurs de l'armement.

La hiérarchie militaire.

Les industriels de l'armement.

Et tous les autres supplétifs...

Récapitulons un brin !

Le commerce des armes :

La CIEEMG.

Le soutien à l'exportation.

Le nucléaire militaire.

Pratiques antimilitaristes.

Conclusion.

Annexe :

Tract "Halte au gachis ! ".

Tract "La CNT ne syndique pas les assassins du peuple.".

Tract "Le service national n'est pas obligatoire !".

Affiche contre le protocole Armée/Education.

C.N.T. ET ANTIMILITARISME :

L'armée : fonctions.

Les fonctions de l'armée sont déterminées par le type de société dans laquelle elle s'intègre. cette institution qui détermine ces fonctions.

Or, nous vivons actuellement, ce n'est pas un secret militaire, dans une société capitaliste donc dans une société inégalitaire. Inégalitaire car divisée en classes sociales, en classes possédantes et en classes laborieuses, en classes dominantes et en classes dominées. Il y a ceux qui ont le pouvoir politique et économique et ceux qui n'ont rien. Ces derniers n'ont plus qu'à vendre, pour survivre, leur force de travail au patronat ou à l'Etat. le problème dans nos sociétés post-industrielles, c'est que la machine, le robot, l'informatique remplacent de plus en plus l'homme dans de nombreux secteurs de la production et des services. La concurrence acharnée que se livrent les capitalistes pour le contrôle des marchés les amènent à réduire au maximum les coûts salariaux et donc à licencier la main d'oeuvre excédentaire et à accroître l'exploitation de la force de travail de celle qui reste au sein des entreprises. Tout cela provoque, bien sur, un chômage et une exclusion sociale massive. Les inégalités sociales se développent et avec elles les frustrations de toutes sortes. La société qu'on nous impose génère, en fait, une masse formidable d'antagonismes et de conflits sociaux (grèves, manifs, émeutes, sabotage, certaines formes de délinquance...) : *la lutte des classes.*

le mode capitaliste d'organisation économique implique un certain type d'organisation politique de la société : l'Etat ! Capitalisme et Etat sont indissociablement liés. L'un ne peut exister sans l'autre.

Face aux multiples tensions sociales que suscite le capitalisme, l'Etat sert de "tampon" entre exploiters et exploités. Il est le garant de la propriété privée des moyens de production, d'échange et de répartition. Il est le protecteur attitré de la bourgeoisie. A ce titre, il dispose du monopole légal de l'utilisation de la violence et les moyens de cette violence à l'échelle de la société (police, R.G., prisons, justice et en dernier recours l'armée).

Les politicards parlent d'Etat impartial. Foutaises ! L'Etat défend les intérêts des classes dominantes. Il vise la perpétuation du capitalisme et donc sa propre perpétuation. "Elites" économiques et politiques sont solidaires car associées.

Et l'armée est le moyen qu'utilisent l'Etat et le capital pour se renforcer de manière impérialiste ou, face à des situations sociales extrêmes, pour assurer leur survie.

L'armée : un des moyens de l'impérialisme.

L'armée a souvent été utilisée par les bourgeoisies occidentales pour satisfaire leurs sinistres appétits impérialistes. C'est grâce à elle qu'elles ont pu conquérir et garder pendant longtemps le contrôle de vastes colonies représentant de grandes réserves de matières premières pour les industries métropolitaines, des débouchés non-négligeables pour leurs produits manufacturés et/ou des positions stratégiques-clés sur les grands axes planétaires d'échanges commerciaux.

Bien sur, les innombrables révoltes des populations autochtones furent toutes noyées dans le sang. Rappelons aussi que les colonies ont représenté d'appréciables réservoirs de chairs à canons lors des 2 dernières boucheries mondiales.

Après la 2ème guerre mondiale, nombre de mouvements de libération nationale armés voient le jour. Sous la pression de l'armée, l'Etat français privilégia alors pendant longtemps d'illusoirs solutions militaires (Indochine 45-54, Algérie 54-62). Notons également, pour mémoire, l'insurrection malgache de 1947. La répression menée par la "glorieuse" armée française fut terrible : 80 000 victimes dans la population pour 200 européens tués.

Parlons un peu maintenant de la rivalité qui a opposé pendant plus de 40 ans le capitalisme libéral occidental au capitalisme d'Etat en vigueur en URSS et dans ses pays satellites, rivalité qui a donné lieu à une multitude de guerres indirectes localisées dans les pays du Tiers-Monde. L'interventionnisme US eut, cependant, l'occasion de faire directement des siennes en Corée, au Vietnam et en Amérique centrale (Baie des cochons, St Domingue, Grenade...). La bureaucratie bolchévique, cette bourgeoisie "rouge", lâcha, elle, à plusieurs reprises l'armée rouge sur les peuples des "pays frères" (RDA 53, Hongrie 56, Tchécoslovaquie 68) et s'offrit une cure d'exotisme en Afghanistan.

Aujourd'hui, l'effondrement de l'URSS a laissé la place à un nouvel ordre mondial qui s'appuie sur la puissance militaire américaine. Les tensions Est-Ouest ont laissé la place aux tensions Nord-Sud. Les puissances capitalistes occidentales ont à coeur (et de leur point de vue, cela se comprend aisément) d'éviter toute situation de trouble dans les régions possédant des réserves de matières premières ou des ressources énergétiques stratégiques (pétrole par exemple) ou des troubles dans des pays qui pourraient, par contagion, faire dégénérer dans certaines parties du monde des situations de statu-quo (guerre du Golfe, Somalie, ex-Yougoslavie...). A ce titre, l'Etat français dispose d'une Force d'Action Rapide (FAR) polyvalente forte d'environ 50 000 hommes et destinée à intervenir, de fait, prioritairement dans les DOM-TOM et les pays du Tiers-Monde (en Afrique en particulier).

Les USA ont également mené une meurtrière opération de "nettoyage" au Panama. Impossible pour eux de laisser au pouvoir dans ce pays des gens qui leur sont devenus hostiles. Le canal de Panama est trop précieux pour courir un tel risque.

Les populations civiles bombardées, mitraillées, déplacées payent pour les délires de leurs dirigeants. Le nouvel ordre mondial, loin de nos policées sociétés "démocratiques", prend souvent, malgré les alibis "humanitaires" et "moraux", des allures *d'ordre nouveau*. La loi du plus fort règne partout et c'est l'armée qui la fait souvent régner.

L'autre fonction de l'armée : la répression des révoltes populaires.

Il arrive parfois que la population laborieuse, lasse des inégalités, des injustices, de la misère secrétée par le capitalisme et consciente de la perverse illusion que représente la "démocratie" dans nos sociétés, en vienne à remettre en cause concrètement et massivement le pouvoir des classes dominantes. Face à cette subversion populaire, l'Etat emploiera d'abord les forces classiques de maintien de l'ordre (police, unités anti-émeutes) mais s'il s'avère que celles-ci sont débordées alors c'est l'armée, ultime rempart de l'ordre établi, qui interviendra.

En 1968, dépassé par les événements, De Gaulle part en Allemagne pour s'assurer auprès de plusieurs généraux de la fidélité de l'armée. Les bases militaires des environs de Paris sont mises en état d'alerte. On fait circuler dans la banlieue de longs convois militaires, histoire de signifier à la population qu'il y a des limites à ne pas franchir. Des contacts ont lieu entre militaires et mouvements d'extrême-droite en vue de constituer des "milices républicaines" armées placées sous commandement militaire.

En 1947, déjà, l'armée était intervenue, entre autres, dans le Nord pour briser des grèves très dures dans un secteur indispensable à la reconstruction : les mines de charbon. Les grévistes se feront tirer dessus et les cités ouvrières seront occupées militairement.

En 1963, une autre grande grève dans les mines de charbon sera une nouvelle fois cassée par l'armée (occupation militaire des puits d'extraction).

En 1988, c'est encore l'armée qui casse la grève de la RATP en fournissant des camions pour le transport des usagers. Partout, l'armée est une vieille briseuse de grèves.

Les exemples de renversements ou de tentatives de renversement par l'armée ou des fractions de l'armée de gouvernements jugés trop mous ou trop socialisants ne manquent pas

non plus : Espagne 36, putsch d'Alger 61, Chili 73...Encore qu'en Espagne ou au Chili, on soit en droit de se demander si les gouvernements ont été renversés parce qu'ils étaient de gauche ou bien parce que, bien qu'étant de gauche, ils se sont avérés incapables de stopper des phénomènes massifs de réappropriation des terres par la petite paysannerie et le développement des tentatives de contrôle ouvrier dans les usines, porte ouverte à la gestion directe et complète des usines par les travailleurs eux-mêmes. La question reste posée.

Notons encore que la guerre donne souvent à l'Etat l'opportunité d'effectuer une "purgé sociale" et d'envoyer au casse-pipe détenus, délinquants, chômeurs, lumpen-prolétaires et, bien sûr, militants révolutionnaires. A titre d'exemple, le syndicat CGT du bâtiment de Paris, bastion anarchiste, a été décimé dans les premiers mois de la 1ère guerre mondiale. Ses militants ont été envoyés dès le début dans les secteurs les plus pourris, c'est à dire, en clair, là où ces "indésirables syndicalistes" avaient le moins de chances de revenir.

La répression de la subversion intérieure : cadre juridique et organisation pratique.

L'article 16 de la constitution de 1958 :

"Lorsque les institutions de la république, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la république prend les mesures exigées par les circonstances, après consultation officielle du premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du conseil constitutionnel. Il en informe la nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le conseil constitutionnel est consulté à leur sujet. Le parlement se réunit de plein droit. L'assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels."

L'état de siège (loi du 09 Août 1849 et modifications ultérieures) :

"l'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée." (Loi du 03 Avril 1878).

C'est le gouvernement qui le décrète en conseil des ministres. Sa prolongation au delà de 12 jours doit être acceptée par le parlement (article 36 de la constitution de 58). Les zones soumises à cette réglementation d'exception doivent être clairement définies.

l'état de siège consiste à confier l'exercice des pouvoirs de police de l'autorité civile à l'autorité militaire. De plus, l'autorité militaire a alors le droit de procéder à des perquisitions (jour et nuit), d'éloigner les personnes ne résidant pas dans les zones soumises à l'Etat de siège, d'ordonner la remise des armes et des munitions et de faire procéder à leur recherche, d'interdire les publications et les réunions jugées subversives.

L'état d'urgence (Loi du 03 Avril 55 modifiée le 15 Avril 1960) :

Il peut être décrété par le gouvernement "en cas de péril imminent, résultant d'atteintes graves à l'ordre public" ou lorsque les événements prennent "par leur nature et gravité le caractère de calamité publique (???)". Il ne peut, comme l'état de siège, être prolongé au delà de 12 jours sans une loi votée par le parlement. Il cesse alors à la date fixée par cette loi ou 15 jours après la démission du gouvernement ou la dissolution de l'Assemblée Nationale. L'armée n'est pas concernée par l'état d'urgence qui consiste en un élargissement des compétences de l'autorité civile, élargissement qui varie suivant les dispositions de la loi ou du décret qui l'instaure. Cependant, cette législation d'exception représente, on s'en doute, un formidable moyen de répression qu'il nous parait intéressant d'exposer ici.

Dans les zones où il est décrété, le ministre de l'intérieur (ou l'autorité préfectorale) peut apporter toutes les restrictions qui lui paraissent nécessaires à la liberté de circulation et de séjour des individus. Il peut également fermer les lieux publics, interdire les réunions et les manifestations. Le ministre de l'intérieur peut décider également la remise et la recherche des armes et l'assignation à résidence des personnes présentant un risque pour l'ordre public.

Les perquisitions de jour et de nuit, le contrôle (la censure) des médias et des spectacles peuvent être aussi autorisés par la loi ou le décret établissant l'état d'urgence.

Les ordonnances de 1959 :

En 1958, De Gaulle fait savoir à l'Assemblée Nationale qu'il ne reviendra au pouvoir que s'il est autorisé à gouverner pendant 6 mois par ordonnances. Les ordonnances sont des lois qui émanent directement du gouvernement et qui peuvent être appliquées sans discussions parlementaires en vertu d'une autorisation spéciale du pouvoir législatif.

Durant les 6 mois des pleins pouvoirs accordés à De Gaulle, plus de 700 textes de lois seront appliqués sans aucune discussion parlementaire.

Parmi ces ordonnances, celles publiées le 07 Janvier 1959 concernant " l'organisation générale de la défense".

Elles permettent au chef de l'Etat, dans le cadre de l'article 16 de la constitution, de mettre en oeuvre 3 types de mesures destinées à mettre en état de défense le pays "en tous temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agressions".

Ces 3 mesures sont : La mobilisation générale, la mise en garde et des mesures d'exception (la mise en oeuvre de toutes ces mesures est décidée par décret en conseil des ministres).

- La mobilisation générale doit permettre de répondre très rapidement à une menace directe. Elle se fait suivant un plan pré-établi.

- La mise en garde (article 3 des ordonnances de 59) consiste en "certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du gouvernement". Il s'agit, entre autres, de "donner aux structures gouvernementales et administratives les moyens de garantir leur action face à une menace susceptible de développements imprévisibles" d'après "la directive générale de 59 du premier ministre pour la conduite des efforts de défense nationale".

- Les mesures d'exceptions recouvrent le droit de *requérir les personnes, les biens et les services* :

Immeubles et voitures neuves appartenant à des particuliers peuvent être réquisitionnés. Ainsi, chaque année, plusieurs milliers de véhicules civils sont fichés par l'armée en vue d'être, éventuellement, réquisitionnés en cas de "mise en garde" ou de "mobilisation générale" du pays.

La réquisition des personnes s'effectue dans le cadre des "*affectations de défense*".

Les affectations collectives de défense : Tous les travailleurs d'une entreprise peuvent être réquisitionnés si l'Etat le juge nécessaire et ce dans toutes les branches d'activités.

Les affectations individuelles : Elles concernent surtout les travailleurs intérimaires.

Les "affectations de défense", collectives ou individuelles, sont établies dès le temps de paix grâce aux déclarations effectuées par les entreprises auprès du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN). Le SGDN gère aussi un fichier informatisé contenant le nom, l'adresse, la qualification et la situation militaire de millions et de millions de français.

Ces affectations de défense concernent aussi les femmes. A partir du moment où ces affectations de défense sont communiquées officiellement, les personnes ne se rendant pas à leur poste de travail ou l'abandonnant sans autorisation sont considérées comme étant en état de désertion. L'appel à la grève est alors considéré comme "incitation à la désertion". En cas de grève, les personnes réquisitionnées peuvent être poursuivies pour "abandon de poste" et "refus d'obéissance". Les affectations de défense qui constituent des réquisitions de

personnel ont été utilisées en 1963 pour casser la grande grève des mineurs. En fait, cela correspond à l'interdiction pratique du droit de grève. Dans tous les cas sus-mentionnés, les personnes sont passibles des tribunaux et de peines de prison.

Les ordonnances de 59 prévoient aussi "le droit de soumettre à contrôle et à répartition les ressources en énergie, matières premières, produits industriels et produits nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens, les sujétions indispensables" (article 5 de l'ordonnance de 59).

Comme on le voit, ces textes juridiques confèrent aux classes dirigeantes de nombreux pouvoirs en matière de répression et de contrôle de la population. La gauche a longtemps dénoncé les ordonnances de 59 et proposait même leur abrogation...du moins jusqu'à ce qu'elle accède au pouvoir en 81. Les ordonnances de 59 sont d'une très grande importance car depuis leur entrée en vigueur et vu le contenu de l'article 1er : Il n'y a plus de temps de paix. Aussi la France doit être considérée comme étant, en permanence, dans une situation de guerre ou de crise intérieure. Donc elle doit être organisée en conséquence. C'est dans les ordonnances de 59 que la DOT a pris naissance.

La Défense Opérationnelle du Territoire (DOT) :

La DOT a été mise en place par décret gouvernemental le 1er Mars 1973 sous l'impulsion de Raymond Marcellin, alors ministre de l'intérieur, et Michel Debré, alors ministre de la défense : De politicard qui semble avoir été marqué par les événements de Mai 68.

Le moment et l'étendu géographique de la mise en oeuvre de la DOT est décidé par le gouvernement. Elle est, officiellement, destinée à assurer :

- En permanence, la protection des installations militaires et des forces nucléaires.
- En cas de menace, la couverture au sol du territoire national.
- En cas d'invasion, des opérations de résistances et de sabotage.

La DOT est censée être une posture de défense permettant au pouvoir de faire face à une agression militaire. Les missions de maintien de l'ordre restent du ressort de l'autorité civile. Toutefois, par décret spécial, il est possible de confier ces missions à l'autorité militaire.

Les directives générales concernant la préparation et la mise en oeuvre de la DOT sont établies par le 1er ministre et le SGDN.

Les plans de Défense Opérationnelle du Territoire sont mis au point par les commandants des régions militaires en liaisons avec les préfets des zones de défense. Il y a 6 régions militaires en France et 6 zones de défense. Leurs délimitations géographiques sont identiques. Les préfets de zone sont chargés de la défense économique et du maintien de l'ordre.

Dans ce cadre, ils établissent les Plan Généraux de Protection (PGP) qui constituent l'ensemble des mesures et des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre du maintien de l'ordre et de la défense économique.

Ces plans fixes, en outre, les missions des forces de maintien de l'ordre (police, CRS, gendarmerie, gendarmerie mobile) en cas de " menace extérieure accompagnée ou non de troubles intérieurs ". Les forces de maintien de l'ordre peuvent se voir renforcer par des unités militaires. Les PGP sont coordonnés avec les plans de DOT. Ils forment un ensemble cohérent.

La DOT constitue en fait un véritable plan de contrôle et de quadrillage du territoire national. Officiellement, elle est destinée à répondre à une agression étrangère et à l'infiltration de commandos armés. Mais, elle peut très bien convenir également à la lutte contre une insurrection ouverte et généralisée visant le pouvoir en place.

l'Etat peut très bien se servir de la DOT pour faire la guerre à sa propre population si elle se révolte. Les exercices effectués dans le cadre de la DOT (protection des installations militaires, luttés contre des commandos infiltrés...) conviennent, de fait, très bien aux nécessités de la lutte anti-insurrectionnelle. Tout est prêt. Tout est là. La population n'a qu'à bien se tenir. Dans le cas contraire, l'armée, en toute légalité (bourgeoise !), ce chargera de lui " mettre du plomb dans la tête ".

Notons, au passage, puisque l'on aborde, entre autres, le problème des PGP que des " plans particuliers " existent. En voici quelques-uns :

- Plans d'organisation gouvernemental en matière de lutte anti-terroriste.
- Plans de fonctionnement minimum des services publics en cas de grève généralisée (type 36, 47, 68).
- Plans particuliers d'emploi des moyens militaires :

Participation militaire au maintien de l'ordre.

Plan militaire d'aide aux services publics.

Plan d'organisation du transport aérien des CRS (environ 14 000 personnes en 90) et de la gendarmerie mobile (17 000 personnes et plus de 300 blindés légers en 90) à destination des grandes villes du pays.

Faut-il également rappeler les plans de maintien de l'ordre et de contrôle de la population style "Vigie Pirate" utilisés au moment de la guerre du Golfe ?

L'armée : école de la soumission à l'ordre capitaliste !

L'armée, au delà de ses 2 tâches fondamentales évoquées ci-dessus (soutenir l'impérialisme et réprimer la subversion intérieure) a également, à n'en pas douter, une fonction d'encadrement idéologique. Cette fonction idéologique est orientée en particulier vers les appelés du contingent (près de 250 000 jeunes gens en 90). C'est même, vraisemblablement, la raison d'être majeur du "service national".

En effet, ce n'est pas l'instruction militaire très réduite dispensée pendant les classes ou la "volonté" d'oeuvrer à l'instruction civique des appelés (A ce niveau là, c'est le néant.) qui peuvent constituer les buts véritables poursuivis par le service national.

A l'armée, ce que l'on est censé intégrer, c'est la soumission, le respect (fut-il grognon) de la hiérarchie, l' "aptitude" à faire sur ordre des choses absurdes.

Pour cela : cérémonies stupides, exercices idiots, encadrement rigide et uniformisation.

Même coupe, mêmes vêtements, même vie quotidienne : L'apprentissage de la norme.

Nourris, habillés, blanchis, une solde de misère comme "argent de poche" : Dépendance et infantilisation.

Ordres, contre-ordres, inspections, saluer, dire "chef" et fermer sa gueule : Obéissance et passivité.

Souffrir physiquement, vivre entre hommes, utiliser un langage grossier et machiste rabaisant les femmes, être fort, endurant, "courageux" : Incarner les valeurs "viriles, faire la démonstration de la "supériorité masculine". Les gonzesses n'ont plus qu'à bien se tenir.

De plus, le mélange social opéré à l'armée tend, vu les conditions dans lesquelles il a lieu, à présenter aux appelés les différences et les inégalités (culturelles entre autres) qui existent entre eux comme étant naturelles et faisant partie de l'ordre normal des choses et non comme étant le résultat de l'organisation économique et politique de la société, justement parce que ce mélange social a lieu dans ce milieu pratiquement clos et fermé aux réalités sociales extérieures qu'est la caserne.

Même si les méthodes sont devenues moins brutales, plus "soft", la caserne reste incontestablement un lieu de dressage et d'intoxication psychologique où l'appelé est censé

intégrer les comportements qui feront de lui, aux yeux de l'Etat, un bon citoyen...prêt à se laisser tondre.

Petit survol chiffré de l'armée française :

Effectifs :	91	92	93
Terre :	280,3	260,9	241,5
Mer :	65,3	64,9	64,4
Air :	92,9	91,7	90,6

Les effectifs des 3 armes accusent depuis plusieurs années une baisse.Par contre, les effectifs de la gendarmerie sont en augmentation.Les "effectifs moyens budgétaires" étaient de 91 300 en 92, ils sont passés à 92 200 en 93.

Budgets : En 1993, sur 100 F de dépensé, l'Etat a consacré, en moyenne, 18 F a la défense.

	91	92	93	94
En milliards de F.	238,5	240,4	245	200

En 4 ans, ce sont donc plus de 900 milliards qui ont été investis dans la défense.Chiffre impressionnant qui montre l'étendue du gâchis social que représente l'armée.

Les prestations sociales (ASSEDIC, Sécu, Retraites) se dégradent,on manque de personnels et de moyens dans le domaine de l'éducation et de la santé , l'exclusion gagne du terrain mais, qu'on se rassure : La France ne manquera pas de chars !!!

Le complexe militaro-industriel :

La production et la commercialisation des armes met en jeu des sommes extrêmement élevées.A l'intérêt financier vient s'ajouter le carriérisme, la soif de pouvoir.

Le complexe militaro-industriel est puissant.Beaucoup de gens, dont les intérêts sont liés, associent, en son sein, leurs influences respectives et se soutiennent mutuellement.

Qui compose le complexe :

La DGA : La Délégation Générale à l'Armement a été créée en 1977.Elle avait été précédée par la DMA (Délégation Ministérielle à l'Armement) crée par De Gaulle en 1962.

La DGA détermine les types de matériel nécessaires à la mise en oeuvre des options stratégiques et tactiques choisies, elle chapeaute leur conception et leur fabrication, elle s'occupe de recherche, elle met en oeuvre les lois quinquennales de programmation militaire, les établissements d'Etat fabricant des armes sont sous sa tutelle.

Elle dispose également d'un organisme chargé de vanter à l'étranger les mérites des systèmes d'armes français et de coordonner la coopération technique avec d'autres pays : La Direction des Affaires Internationales.Elle joue, par ce biais, un rôle important dans les ventes d'armes.Elle s'occupe aussi de la mise en oeuvre et du contrôle des autorisations d'exportations d'armes, autorisations d'exportations qui sont émises par la Commission Interministérielle d'Etude des Exportations de Matériel de Guerre (CIEEMG)

Les attributions de la DGA sont donc,comme on peut le voir, extrêmement étendues.Son représentant est en lien direct avec le ministre de la défense.

La DGA est un carrefour, un lieu de rencontre entre militaires, industriels et ingénieurs de l'armement où ils peuvent coordonner leurs activités.

Le corps des ingénieurs de l'armement : La DGA est le fief du corps de l'armement.Celui-ci est constitué d'ingénieurs qui viennent de Polytechnique et qui suivent une formation complémentaire approfondie afin d'être en mesure de "préparer, diriger, contrôler l'exécution scientifique, technique et industrielle des programmes d'armement".

Les membres de cette coterie élitiste pratiquent entre eux certaines formes d'entraide. Ils se placent quasiment en totalité à la DGA ou dans les industries d'armement. Nombreux sont ceux qui, d'abord membre de la DGA, passent ensuite au privé ou dans les établissements d'Etat.

Les membres du corps de l'armement occupent ainsi des postes de responsabilités dans tous les secteurs scientifiques et industriels de la production d'armes (DGA, firmes d'armement privées ou d'Etat).

Milieu fermé, composé de gens à la formation identique, marqués par l'esprit de corps, l'élitisme et la vénération de la technologie militaire: Le corps de l'armement est un bel exemple de caste intouchable. Intouchable car très influente. Très influente car composée de gens hauts et bien placés. Bien placés car solidaires entre eux. Solidaires car semblables, issus du même moule éducatif et social.

La hiérarchie militaire : Là encore, il s'agit d'une caste très fermée. Elle montre face au pouvoir civil une grande cohésion lorsqu'elle défend d'une manière générale des budgets de la défense élevés et des programmes d'armement technologiquement très modernes (et financièrement très coûteux). Ce qui n'exclue pas quelques guéguerres afin de savoir qui aura le plus de moyens pour développer son projet particulier (Rafale pour l'armée de l'air, porte-avions nucléaire pour la marine, char Leclerc et missile Hadès pour l'armée de terre). Bien sur, elle a tendance à définir elle-même ses promotions et admissions internes. Présente en permanence auprès du ministre de la défense par le biais du Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA), elle est passée maître dans l'art de les séduire et de les manipuler afin qu'ils fassent écho à ses demandes en matériels et en moyens. Hernu et Chevènement ont succombé à ses charmes douteux et Léotard court sur leurs traces.

Tout comme leurs petits copains du corps de l'armement qui bossaient à la DGA, les membres de la haute hiérarchie militaire qui passent au privé (au moment de leur retraite le plus souvent) sont nombreux.

Ils se recyclent le plus souvent dans les entreprises d'armement privées ou d'Etat, à l'Office Général de l'Air, à l'Office d'Exportation de Matériel Aéronautique ou au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et spatiales (officiers supérieurs de l'armée de l'air). Nous reparlerons de ces organismes un peu plus tard.

Les industriels de l'armement : Il y a en France près de 6000 entreprises qui travaillent dans le domaine de la production d'armement (y compris les fournisseurs et les entreprises de sous-traitance). 230 000 personnes bossent à l'heure actuelle directement pour le secteur de la défense.

Citons parmi les plus importantes entreprises de fabrication d'armes : Thomson-CSF, Avions Marcel Dassault-Bréguet Aviation (AMD-BA), Matra, Manuhren, Turbomeca, Aérospaciale, la Société Nationale des Poudres et Explosifs, la Société Nationale d'Etudes et de Construction de Moteurs d'Avions, Electronique Serge Dassault...

Quant à la DGA, dont il a déjà été question, elle contrôle la construction et l'entretien des navires de guerre et des sous-marins (c'est à dire les arsenaux.) par le biais de la Direction des Constructions Navales et, également, la fabrication et l'entretien des armements terrestres par le biais du Groupement Industriel des Armements Terrestres (GIAT). Concernant l'aviation, elle ne fait que participer à l'entretien du matériel et à des projets de recherche. La fabrication des avions relevant presque uniquement de la firme privée AMD-BA.

Et tout les autres supplétifs...

Ces derniers constituent de précieux auxiliaires pour le complexe militaro-industriel lorsque celui-ci doit affronter quelques rares commissions d'enquêtes parlementaire, des campagnes publiques de critique, des enquêtes judiciaires, des réductions budgétaires qui entraînent des réductions d'effectifs militaires, des baisses de commandes d'armement ou autres désagréments.

Qui sont-ils ??? Députés, sénateurs, journalistes, certaines revues, élus municipaux des communes où sont cantonnées des unités militaires, syndicats réformistes, associations d'anciens combattants, association de défense de l'armée, association d'officiers de réserve, anciens auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)...

Qu'on se souvienne des élus de villes de garnison furieux des réductions d'effectifs qui allaient entraîner la fermeture des casernes dans leurs communes et donc des difficultés économiques !!!

Qu'on se souvienne de la CGT protestant contre la guerre du Golfe et quelques temps plus tard protestant de nouveau mais cette fois-ci contre les risques de baisses de commandes de matériel militaire !!!

Prenons un exemple dans notre région : l'arsenal de Cherbourg. Nombreuses manifestations des ouvriers de l'arsenal, CGT en tête, et même affrontements avec la police. "Nous voulons des sous-marins nucléaires d'attaque ! Nous voulons des vedettes lance-missiles ! Nous voulons continuer à produire des armes qui sèmeront peut-être un jour la mort aux quatre coins de la planète !!!". Comme elle est loin l'époque où la CGT, alors révolutionnaire, était antimilitariste.

Pour finir ce petit tour d'horizon des supplétifs du complexe, quelques mots à propos de l'IHEDN. L'IHEDN est placé sous le contrôle du SGDN et donc du premier ministre. Cet institut a pour fonction "de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activités de la nation en vue d'approfondir leurs connaissances en matière de défense par l'étude en commun des grands problèmes qui se posent en ce domaine".

Les sessions nationales et régionales annuelles organisées par l'IHEDN regroupent 1/3 de hauts fonctionnaires civils, 1/3 d'officiers supérieurs et 1/3 de chefs d'entreprises. Bref, y sont présents des représentants de l'Etat, de l'armée et du capital. Cela démontre, une fois de plus, leurs intérêts communs.

Depuis 1948, date de sa création, l'IHEDN a ainsi vu passer plus de 8 000 auditeurs. Ces anciens auditeurs sont regroupés dans une association qui constitue, avec l'IHEDN lui-même, un efficace réseau de soutien au Complexe vu les hautes positions sociales, politiques et militaires occupées par les anciens auditeurs.

D'autres organismes servent aussi de soutien au complexe, citons : la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale (créée en 1972, organisme privé reconnu d'utilité publique), le Comité d'Etudes de Défense Nationale (qui publie une revue au titre évocateur "Défense nationale"), l'Institut d'Histoire Militaire Comparée, l'Institut d'Histoire des Conflits Contemporains, l'Institut Français des Relations Internationales...

Des séminaires et des cours sur les problèmes de la défense nationale sont également dispensés au sein du CNRS, de l'ENA, de l'école Polytechnique, de l'école centrale, de l'Ecole Nationale de la Magistrature...

Récapitulons un brin !!!

La DGA, le corps des ingénieurs de l'armement, la hiérarchie militaire, les industriels de l'armement constituent le coeur du complexe militaro-industriel.

De l'armée d'active, on peut passer aux firmes d'armement et/ou à la DGA ou bien encore au GIFAS, à l'OGA, à l'OFEMA.

De polytechnique, les ingénieurs de l'armement passent à la DGA et/ou aux firmes d'armement.

Tous se côtoient en permanence, se connaissent souvent depuis longtemps, se retrouvent à la DGA ou dans les firmes, traitent ensemble et magouillent en chœur. Les bonnes places ne manquent pas et les bénéfices sont énormes pour les firmes, leurs fournisseurs, leurs sous-traitants, les intermédiaires... mais pas pour l'État qui doit souvent mettre la main à la poche pour combler les impayés des pays acheteurs. Mais que ne ferait-on pas pour des gens aussi "utiles" que les fabricants et les marchands de canons ???

L'armée a besoin, pour satisfaire ses ambitions technologiques, des ingénieurs et des industriels de l'armement. Ces derniers ont besoin, pour faire du profit, d'une armée forte qui consomme des matériels et des ingénieurs qui les conçoivent. Ceux-ci ont besoin d'une armée forte et des industriels pour financer l'étude, la conception et la fabrication de leurs engins guerriers. La boucle est bouclée. Par ici la monnaie.

Le commerce des armes : Cette activité, moralement condamnable, est pourtant financièrement rentable. Toutefois, les temps sont durs pour les marchands d'armes.

La fin de la division du monde en 2 blocs impérialistes rivaux a amené la cessation d'un certain nombre de conflits armés et de tensions régionales qui représentaient des marchés importants pour le commerce des armes.

Les nouveaux conflits nés de l'effondrement du capitalisme d'État en ex-URSS n'offrent que peu d'intérêts pour les marchands d'armes occidentaux. Les armes qui alimentent ces conflits proviennent des stocks de l'ex-armée rouge et des usines de production d'armes construites par le régime bolchévique dans l'empire qu'il s'était bâti.

De plus, la disparition de la menace militaire représentée par l'URSS amène les gouvernements occidentaux à réduire les effectifs et les moyens matériels de leurs armées. Ce sont donc encore des marchés qui rétrécissent. À noter également une augmentation de la concurrence due au fait qu'un certain nombre de pays en voie de développement ou nouvellement industrialisés se sont lancés dans la production et le commerce des armes (Argentine, Brésil, Chine, Corée...).

Tout cela va entraîner des restructurations dans le secteur de l'armement, des fermetures d'usines ou bien leur reconversion dans des domaines de productions civiles. Aux USA, l'administration Clinton a d'ailleurs déjà mis en place un fond fédéral destiné à faciliter la reconversion d'une partie des industries militaires en industries civiles.

En France, le budget de la défense pour 1994 est, d'une manière générale, en diminution. Cependant, la partie "équipement" de ce budget se voit, elle, augmentée de 5,6%. Cette augmentation est, en fait, destinée à préserver les emplois dans le secteur de l'armement jusqu'aux élections présidentielles de 1995. En effet, un rapport rédigé pour le parlement par le député RPR René Galy-Dejean estime que 40 000 emplois directs et 70 000 indirects risquent de disparaître dans le secteur de l'armement d'ici 95. D'où l'augmentation de la partie "équipement" du budget de la défense afin de maintenir ces emplois menacés. Plus de 100 000 nouvelles personnes à l'ANPE alors que les présidentielles sont proches, c'est mauvais, très mauvais. Pour ce qui est de la reconversion de ces industries militaires en industries civiles, rien ne semble avoir été prévu.

Pourtant, cette reconversion civile permettrait vraisemblablement de sauver des emplois qui sont, à terme, condamnés à disparaître dans le secteur de l'armement. Techniquement, cela ne pose pas de problèmes majeurs. En 1945, par exemple, l'industrie de guerre américaine, qui atteignait des dimensions énormes, a effectué, en quelques années, une reconversion civile importante. De même, en Grande-Bretagne, au sortir de la 2ème Guerre Mondiale, plus de 3 000 000 de travailleur(s) ont été rendus à des emplois civils.

La Commission d'Etude des Exportations de Matériel de Guerre (CIEEMG) :

Les exportations de matériel de guerre ne peuvent avoir lieu qu'après avis favorable de cette commission. La présidence de celle-ci est assurée par le secrétaire général du SGDN. La CIEEMG est composée de hauts fonctionnaires civils et militaires travaillant directement pour le premier ministre, de membres du ministère de la défense (DGSE entre autres) ainsi que des membres du ministère de l'économie (Direction Générale des Douanes).

La DGA, par le biais de la DAI, s'occupe, elle, de préparer, réaliser et contrôler l'exécution des autorisations d'exportations émises par la CIEEMG. Cela a déjà été évoqué. Douanes et DGSE s'occupent également du contrôle des exportations.

Cependant, les décisions d'exportation sont souvent prises sous les pressions, l'influence pesante de la hiérarchie militaire, de la DGA et des industriels de l'armement, quand elles ne sont pas carrément prises en dehors de la CIEEMG.

En 1968 et 1969, 8 vedettes militaires sont parties de Cherbourg à destination d'Israël pourtant alors soumis à un embargo sur les armes de la part de la France.

Début 1986, toujours à Cherbourg, 3 cargos d'obus partent à destination de l'Iran alors également soumis à un embargo sur les armes. La société Luchaire est mise sur la sellette : Entre 1982 et 1986, près d'un million d'obus (Combien de morts au bout ?) auraient été livrés par elle à l'Iran. Cette société, en difficultés à l'époque, était dirigée par un ingénieur de l'armement. Il a déjà été question dans cette brochure de ce corps d'ingénieurs à la solidarité très développée. Solidarité qui est vraisemblablement à l'origine des extrêmes difficultés de la Justice à instruire cette affaire, qui d'ailleurs s'achèvera sur un non-lieu, faute de preuves. Notons qu'il est souvent impossible de réunir des preuves dans ce genre d'affaire, louches certes mais souvent couvertes (Tiens, comme c'est pratique !) par le "secret défense".

Le juge chargé de l'affaire en sera réduit à dénoncer publiquement l'obstruction et la dissimulation pratiquées par un complexe militaro-industriel décidément intouchable. Pourtant, ces exportations illégales d'armes étaient apparemment connues de pas mal de personnes au ministère de la défense et à la DGA. Des gens qui ont l'esprit de solidarité et savent fermer les yeux quand leurs petits copains magouillent...

Le soutien à l'exportation :

Outre le travail de promotion effectué par leurs directions commerciales, les entreprises d'armement bénéficient également de l'aide de l'Etat. Les attachés militaires et commerciaux auprès des ambassades françaises constituent, à leur manière, d'efficaces "relais publicitaires".

Les politiciens ne sont pas en reste. Parlementaires en visite, ministres en voyages officiels s'appliquent également à promouvoir l'armement français. Balladur n'a-t'il pas effectué, début Janvier 94, un voyage en Arabie Saoudite pour favoriser la signature de plusieurs gros contrats militaires ???

L'Etat intervient également par le biais de multiples aides financières : exonérations de taxes, prise en charge des coûts des travaux d'études...

Il peut aussi, par exemple, assumer à la place des industriels de l'armement les coûts de production d'un nouveau produit lorsque ceux-ci ne sont pas encore couverts par un nombre suffisant de commandes.

De plus, la COFACE (la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur dans laquelle l'Etat est présent) garantit aux industriels de l'armement le paiement de leurs ventes en cas de problèmes politiques (changement de régime dans un pays acheteur) ou économiques (insolvabilité du pays acheteur). Leurs bénéfices sont ainsi garantis... par les

fonds publics. Et les achats d'armement français par des pays insolvables, c'est pas ça qui manque.

Il y a aussi le système des compensations accordées aux pays acheteurs. Ces derniers acceptent de passer commande mais sous certaines conditions : octroi de licence d'exploitation, possibilité de coproduire, accords de troc (armes en échange de pétrole par exemple).

Une autre forme de soutien étatique à l'exportation des armes, c'est l'achat forcé par l'armée française de types de matériels qui ne lui sont d'aucune utilité dans le cadre de ses options stratégiques afin de servir de caution à l'exportation. Coûteuse caution.

L'armée française est également amenée à prendre en charge la formation des pilotes et des personnels de maintenance des pays acheteurs. L'Etat français a aussi loué des avions de combat "super-étendard" à l'Irak durant sa guerre avec l'Iran. En même temps, il a refilé à Bagdad des spécialistes militaires chargés de conseiller (en pleine guerre !) les irakiens dans leur utilisation de ces avions, ce qui avait alors placé, juridiquement parlant, dans un état de quasi-belligérance avec l'Iran. L'affaire avait fait du bruit à l'époque.

Oui, certaines ventes d'armes provoquent parfois des remous diplomatiques. L'Etat français et les industriels de l'armement ont déjà vendu à un pays des avions... et à son voisin et rival des missiles anti-aériens, ce qui, en général, provoque de véhémentes protestations de la part du pays qui a acheté les avions. Commerce des armes et diplomatie ont parfois du mal à s'harmoniser. Mais n'exagérons rien, pas toujours !

Ainsi, l'Etat français a, au mois de décembre 1993, mené une vague d'arrestations et de perquisitions dans les milieux kurdes proches du PKK. La Turquie, en remerciement de cette action par elle depuis longtemps réclamée, a acheté une vingtaine d'hélicoptères militaires. Voilà une initiative politique qui aura été bénéfique à l'industrie de l'armement. Evidemment, les populations kurdes contre lesquelles il y a fort à parier que ces hélicoptères seront utilisés voient peut-être la chose d'un autre oeil.

Les gouvernements occidentaux jouent les ignorants. Il faut dire que la Turquie fait partie de l'OTAN... comme eux.

Signalons également que l'industrie aéronautique militaire française bénéficie, quant à elle, en plus, du soutien de 2 organismes de promotion et d'aide à la vente : l'Office Général de l'Air (OGA) et l'Office d'Exportation de Matériel Aéronautique (OFEMA).

L'OGA est un organisme privé alors que l'OFEMA est, lui, un organisme public. Ces 2 offices se sont répartis entre eux les pays du globe. "Chacun chez soi et les avions seront bien vendus !!!" pourrait être leur devise. Ces 2 organismes se chargent, en particulier, d'un certain nombre de démarches occultes auprès des organismes étrangers habilités à conclure les contrats d'armement. Ils utilisent pour cela des intermédiaires souvent louches : trafiquants internationaux, hommes d'affaires douteux, personnalités étrangères disposant d'une influence importante. Evidemment, tout cela coûte de l'argent, beaucoup d'argent ! Mais tout a été prévu. Des sommes impressionnantes se volatilisent ainsi sous le couvert de "frais commerciaux extérieurs". Au programme : corruptions diverses, pots de vins, petits cadeaux, grasses commissions pour les intermédiaires, trafic d'influence... Le petit sac pour vomir est fourni ?

Le nucléaire militaire :

Les forces nucléaires françaises sont constituées d'un certain nombre d'escadrilles de mirage IV emportant des missiles nucléaires d'une portée de plus de 300 kms, des missiles du plateau d'Albion (+ de 3 000 kms de portée), des Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (+ de 6 000 kms de portée). Rassurez-vous, l'armée de terre a aussi ses joujoux atomiques. Elle dispose, histoire de s'occuper, de missiles nucléaires montés sur des châssis de chars. Ces missiles, nommés "Pluton", ont une portée de 120 kms. Ils sont destinés à être

remplacés par les missiles "Hadès" (+ de 400 kms de portée).Maintenant que les militaires n'ont plus d'ennemis à l'est, on se demande bien à quoi ces missiles sont supposés servir...à part satisfaire l'orgueil des généraux de l'armée de terre et gaspiller du fric.

Si l'armée française dispose de l'arme nucléaire (bombe atomique, à hydrogène, à neutrons sous diverses formes), c'est en grande partie grâce au Commissariat à l'Energie Atomique créée par De Gaulle en 1945.

Le CEA va développer au cours de la IVème république des travaux de recherche sur les applications militaires de l'atome et cela dans la plus grande discrétion y compris vis à vis du pouvoir politique.Celui-ci n'autorisera des travaux sur les applications militaires du nucléaire qu'en 1956 alors que ces travaux ont, en fait, lieu depuis 1955 à l'instigation de Pierre Guillaumat, responsable du CEA.

Très peu de scientifiques du CEA sont alors au courant car la plupart sont hostiles aux armes nucléaires.C'est Yves Rocard, le père du politicard socialo du même nom, un des rares favorables à l'arme atomique, qui s'attellera à la tâche.

En arrivant au pouvoir, De Gaulle nommera Pierre Guillaumat ministre de la défense (1958-1960) en remerciement de ses bons et loyaux services.Cela va permettre au CEA d'accélérer la cadence et la 1ère bombe A française pétera finalement début 1960 au Sahara.

La France procédera dès lors à des essais réguliers dans le Sahara jusqu'en 1966, année durant laquelle devient opérationnel le centre d'essais nucléaires de Mururoa où ont eu lieu 41 explosions expérimentales en atmosphère, occasionnant de fortes pollutions radioactives, entre 1966 et 1974, qui verra la fin des essais à l'air libre.Les essais sont, à l'heure actuelle, gelés.

Le CEA s'occupe aussi par le biais de sa "Direction des Applications Militaires" de la conception et de la fabrication des têtes nucléaires et des réacteurs de SNLE, ce qui lui rapporte plusieurs milliards par an.

Le CEA qui fait partie du lobby nucléaire a donc également, dans le cadre de la fabrication des armes atomiques, partie liée avec le complexe militaro-industriel.

De plus, il est intéressant de noter qu'une société nucléarisée ne peut être en même temps qu'une société militarisée.Il faut en effet des forces armées pour protéger les installations nucléaire en période de crise intérieure ou extérieure et pour "isoler" (les radiations s'en foutent !) les zones contaminées et y effectuer des missions en cas d'accident nucléaire majeur ou de frappe nucléaire sur le pays.Evidemment, dans ces 2 derniers cas de figure, c'est l'armée, organisation hiérarchisée et coercitive, qui fournira les "volontaires" qui iront se faire irradier dans l'intérêt supérieur de la nation.R.I.P.

Pratiques antimilitaristes :

Le mouvement ouvrier a une vieille tradition de lutte antimilitariste.Faut dire qu'il a eu, dès ses débuts, à subir la violence de l'armée.Elle serait interminable la liste des massacres de travailleurs et de révolutionnaires menés par l'armée, ici ou ailleurs.

Bien sur, l'institution militaire a changé.Elle cherche à offrir une façade propre et nette, intégrée, aseptisée, "chirurgicale" dirons-nous.Mais ses fonctions, elles, n'ont pas changées et la barbarie intrinsèque de l'armée et du pouvoir dont elle reçoit ses ordres refait épisodiquement surface au grand jour : guerre du Golfe (100 000 civils sous les ruines), exécutions sommaires de militants indépendantistes canaques à Ouvéa...Pour information, il y a eu en Nouvelle-Calédonie jusqu'à 1 militaire pour 10 habitants, ce qui est une proportion énorme.

Face à la militarisation, discrète mais très réelle, du pays, le combat antimilitariste reste une nécessité.Nombreuses ont été les formes de résistance au militarisme et aux guerres capitalistes.

Certaines font partie du passé : campagnes contre les bagnes militaires, les tribunaux militaires, les mauvais traitements à l'égard des appelés (même s'il y en a encore et qu'il faut rester vigilants), le "sou du soldat" de la CGT du début du siècle...

D'autres restent valables, mais dans des contextes bien définis : mutineries, soviets de soldats, sabotage, manifestations dans des gares ou sur des voies ferrées pour empêcher le départ de soldats à la guerre, insoumissions ou désertions de masse, lutte contre l'installation ou l'extension de camps militaires...

Certaines seraient souhaitable, mais ne peuvent encore avoir lieu vu le lent développement quantitatif et qualitatif du mouvement social : objections collectives et massives, insoumissions nombreuses et revendicatives, comités de soldats effectuant un travail de conscientisation dans les casernes...

D'autres encore gardent toute leur actualité :

- *Défense et promotion de l'objection de conscience* : En 1992, il y a eu près de 5 000 objecteurs de conscience sur plus de 270 000 appelés. En 1993, il y en a eu plus de 7 000. L'objection de conscience, bien qu'en augmentation, reste un phénomène trop largement minoritaire. Le travail d'information auprès de la jeunesse sur le droit à l'objection de conscience doit être amplifié.

En Espagne, l'objection et l'insoumission prennent des proportions massives qui incommode fortement le pouvoir : plus de 50 000 objecteurs sur 210 000 appelés, une justice débordée par plus de 4 000 cas d'insoumissions (en particulier au Pays Basque). Les sanctions pénales à l'encontre des insoumis étant impopulaires, le gouvernement en est réduit à les condamner à passer seulement les nuits en prison, ce qu'ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à refuser de faire, leur revendication finale étant la dépénalisation de l'insoumission. En Allemagne, l'objection atteint également un niveau élevé.

- *Soutien politique, financier, juridique et moral aux réfractaires à l'armée lors de leurs procès et de leurs emprisonnements* : il y a, à l'heure actuelle, plusieurs centaines de réfractaires entaillés (insoumis, déserteurs, objecteurs insoumis au bout de 10 mois pour protester contre le temps de service double imposé aux objecteurs). Ils ont besoin de notre solidarité.

- *Propagande antimilitariste* : dénonciation auprès de la population du gâchis social représenté par le budget militaire, du complexe militaro-industriel, des ordonnances de 59, de la fonction répressive de l'armée... Possibilités d'interventions à caractère antimilitariste dans les luttes antinucléaires ou différents mouvements sociaux.

- *Lutte au quotidien dans les collèges, les lycées et les facs contre l'application du protocole d'accord armée/éducation* : information auprès des élèves et des profs, interventions durant des conférences effectuées par des militaires.

Ces multiples formes de luttes antimilitaristes, la CNT les pratique dans la mesure de ses moyens.

Quelques mots à propos de ce dangereux protocole armée/éducation. Sa première version a été élaborée entre Hernu et Savary en 82. Il prévoyait de fait la censure par le Service d'Information et de Relations Publiques de l'Armée (SIRPA) des passages jugés antimilitaristes dans les livres d'histoire scolaires et la possibilité pour des enseignants de mener des projets d'actions pédagogiques (! ?) dans des casernes (visite ou même court séjour). La 2ème version signée discrètement entre Chevènement et Jospin fin Janvier 89 prévoit le renforcement de l'information sur les carrières militaires dans les établissements scolaires, la prise en charge partielle par l'armée de la lutte contre l'illettrisme, de confier à des appelés des postes d'enseignants pour la durée de leur service (Pas de droit de grève et 600 F de solde par mois !), de créer des débouchés dans l'Education Nationale pour les anciens militaires, d'imposer aux enseignants des cours de formation aux problèmes de

défense nationale et d'inscrire ces mêmes problèmes dans le programme d'instruction civique.

Ce protocole colle parfaitement avec l'intention des gouvernements socialistes successifs de faire prendre corps à leur conception "républicaine" de l'armée : l'armée, c'est la nation et vice-versa. Et c'est en s'y prenant tôt, à l'école, à l'âge où l'on est encore facilement malléable et influençable que les socialistes ont cherché, et que la droite cherche encore, à opérer cette symbiose entre armée et population. Vote, paye tes impôts et marche au pas !!!

Visites guidées de casernes sous la houlette de souriants militaires, discours favorables à l'armée pendant les cours d'instruction civique : il s'agit de justifier et de banaliser peu à peu la présence de l'armée dans l'ensemble de la société. La nécessité est évidente de combattre les tentatives de manipulations et d'intoxication de la jeunesse qui se dissimule derrière ce protocole.

Conclusion :

Notre critique de l'armée n'est que le prolongement de notre combat contre le système capitaliste et étatique. En effet, c'est aux causes du militarisme autant qu'à ses effets qu'il faut s'attaquer. Le militarisme prend naissance dans le besoin qu'ont les bourgeoisies capitalistes de disposer d'une force armée pour faire face à leurs populations exploitées et à d'éventuelles puissances capitaliste concurrentes tant il est vrai que l'on peut passer facilement de la guerre économique à la guerre tout court lorsque les intérêts mis en jeu en valent la peine. Les 2 derniers conflits mondiaux en sont une triste illustration.

Caractérisée par la recherche effrénée de profits toujours plus importants, la supériorité du financier sur l'humain, la concurrence acharnée pour la conservation des marchés existants et la conquête de ceux à venir, la logique capitaliste est clairement une logique de guerre entraînant comme il se doit guerre économique, guerre militaire et guerre sociale.

"Le capitalisme porte en lui la guerre comme les nuées portent l'orage". Jaurès le disait déjà au début du siècle. Ça n'a pas changé depuis. Et ça ne changera que le jour où les classes laborieuses seront capables de développer sur une échelle internationale, faisant fi du nationalisme et des frontières, un mouvement social organisé et conscient à même d'opposer au système actuel une alternative concrète, tangible et viable.

Cette alternative, à la CNT, nous pensons que c'est avec les chômeurs, les précaires, les travailleurs, les lycéens et les étudiants, tous ensemble, dans les quartiers, les boîtes et les facs qu'on peut commencer à la construire **SUR DES BASES AUTOGESTIONNAIRES, EGALITAIRES ET FEDERALISTES. NI PATRIE, NI PATRON !!!**

Les rois nous saoulaient de fumées.
Paix entre nous et guerre aux tyrans.
Appliquons la grève aux armées.
Crosse en l'air et rompons les rangs.

S'ils s'obstinent ces cannibales
à faire de nous des héros
ils sauront bientôt que nos balles
sont pour nos propres généraux.

C'est la lutte finale,
groupons-nous et demain
l'Internationale
sera le genre humain.

L'internationale. Eugène Pottier. 1871.

ANNEXES

HALTE AU GACHIS !

Entre 1980 et 1993, le nombre d'étudiants a doublé. Les universités accueillent maintenant 2 millions de personnes. Cette énorme augmentation du nombre des étudiants n'a pas été anticipée par les gouvernements de gauche et de droite qui se sont succédés.

Aujourd'hui, le manque de personnel enseignant et technique, le manque de locaux, d'amphis, de cités U, l'insuffisance des bourses se font souvent cruellement sentir.

Seule une augmentation considérable du budget de l'éducation nationale pourrait permettre une amélioration des conditions de vie et d'études dans les universités et les lycées.

Du pognon, nous en avons besoin et l'Etat, lui, en a plein, mais il préfère souvent l'investir ailleurs. Dans l'armée par exemple

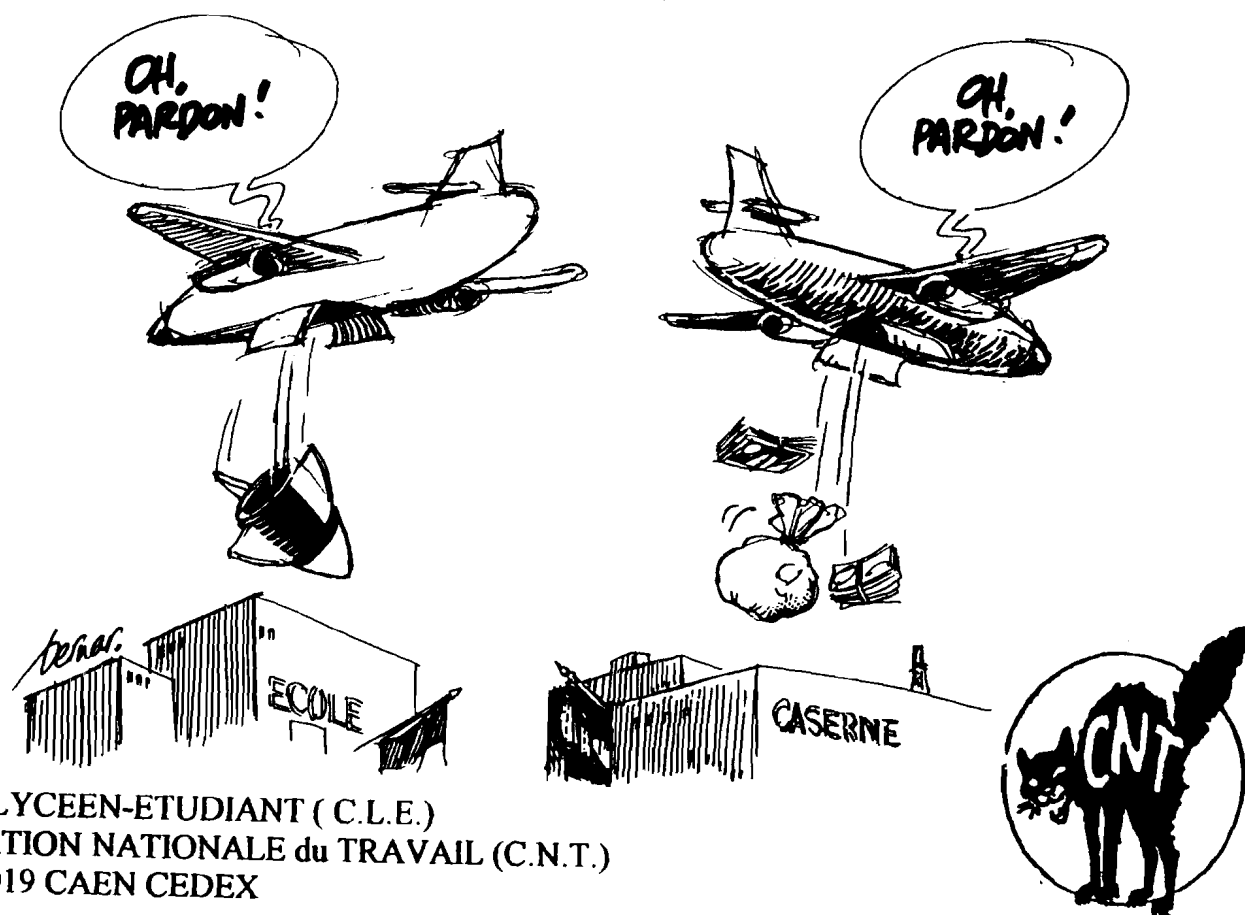
200 MILLIARDS DE FRANCS: c'est ce que l'armée va toucher pour 1994. Enorme gachis. 200 milliards qui vont passer, entre autres, dans la construction d'engins de mort "made in France" afin de garantir l'emploi (+ de 200 000 personnes) dans les industries d'armement en difficultés. Le gouvernement préfère apparemment les maintenir sous perfusion à coups de milliards plutôt que de financer leur RECONVERSION EN INDUSTRIES CIVILES. Il est des choix politiques qui laissent songeurs.

Alors que les postes de pions proposés aux étudiants boursiers sont insuffisants, l'Etat envoie dans les collèges et les lycées des appelés pour assurer la surveillance. C'est pratique les appelés, ça coûte pas cher et ça fait pas grève.

Alors que les universités craquent souvent de partout, l'Etat, lui, continue de choyer l'armée. Il a besoin d'une force de frappe capable de mener la répression dans les pays du Sud qui déstabilisent le "nouvel ordre mondial".

Mais l'armée, c'est peut-être ICI aussi qu'elle agira un jour. Dans un livre sur la défense nationale, Michel AURILLAC, ancien ministre R.P.R., et François VERMANDE, ex-officier supérieur de l'armée de l'Air, disent clairement que le danger "réel" réside surtout dans une "menace franco-française", "un pourrissement interne". Ils affirment sans détours que "l'ennemi de la France est d'abord dans ses propres rangs". Ou ça? Peut-être chez les millions de chômeurs, de précaires et d'exclus que LEUR système a produit?

ASSEZ DE GASPILLAGES ! DES MOYENS POUR L'EDUCATION, PAS POUR L'ARMEE !!!



COLLECTIF LYCEEN-ETUDIANT (C.L.E.)
CONFEDERATION NATIONALE du TRAVAIL (C.N.T.)
B.P. 2010 14 019 CAEN CEDEX

CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

BUREAU CONFEDERAL DE BORDEAUX

ADHERENTE A L'A I T

UNION REGIONALE ILE DE FRANCE

11 NOV.
REPUBLIQUE

FORUM 11H
MANIF 16H

LA CNT NE SYNDIQUE PAS LES ASSASSINS DU PEUPLE

Les matons, les flics et les militaires, issus du peuple, ont choisi d'être les serviteurs de la violence capitaliste. C'est pourquoi la CNT ne peut les syndiquer.

La CNT est antinationaliste, antiraciste et antimilitariste.

- Antinationaliste car toutes les populations ont les mêmes intérêts et les mêmes buts que nous : mettre un terme aux maîtres et socialiser les richesses. Les frontières sont la délimitation des territoires que se sont appropriés les nouveaux seigneurs mondiaux. Quiconque voudra y survivre devra accepter leur chantage : travailler pour les enrichir ou mourir de faim. La patrie est une fiction qui arrange bien les profiteurs (patrons et politiciens). L'armée sert surtout contre l'ennemi intérieur, c'est à dire nous ; s'il nous arrive de nous révolter par une grève ou une insurrection, elle casse la grève, tire sur la population.
- Antiraciste car chaque individu est unique et trouve son épanouissement dans la libre association avec les autres.
- Antimilitariste parce que l'armée sert toujours les gouvernants (capitalistes, partis politiques, institutions religieuses...) qui sont les ennemis des populations. Les règlements militaires abrutissent les prolétaires (chômeurs, précaires) pour les amener à trahir et à assassiner leurs frères. Les capitalistes qui possèdent tout grâce à la sueur du front des pauvres envoient ces pauvres au front quand ils se révoltent. La discipline, l'obéissance, la hiérarchie sont toujours abrutissantes et font d'un homme "libre" une machine aux mains de n'importe quel fou sanguinaire. La guerre n'a qu'un but : le profit.

La CNT appelle chacun à s'insoumettre par tous les moyens à la militarisation et à crier haut et fort les crimes de ces bourreaux au service de la barbarie capitaliste.

SI TU VEUX VRAIMENT LA PAIX, PENSE AVANT TOUT A PREPARER LA GUERRE SOCIALE, C'EST A DIRE LA GREVE GENERALE, AUTOGESTIONNAIRE ET EXPROPRIATRICE.

La CNT est une confédération de syndicats révolutionnaires dont le fonctionnement et le projet de société sont libertaires (assemblée générale souveraine, droit et autonomie des syndicats dans le respect des principes de base et des accords de congrès). Elle lutte aux côtés des populations de toutes nationalités contre l'Etat, le capitalisme et les mensonges de la classe dirigeante, pour une société d'êtres humains libres, autonomes et fédérés, produisant pour les besoins et les désirs de chacun

Elle agit directement dans les entreprises sur un plan revendicatif sans perdre de vue les antagonismes de classes fondamentaux (refus de la collaboration de classes, non participation aux instances paritaires), sans délégation de pouvoir (délégués élus et révocables n'ayant qu'un rôle exécutif et non décisionnel, rotation des mandats et des tâches, non-cumul des mandats, refus des permanents syndicaux) dans une perspective plus globale de révolution sociale.

C'est pourquoi elle ne se limite pas à l'entreprise dans ses luttes ; elle agit aussi dans les quartiers sur des thèmes divers : logement, antinucléaire, antifascisme, antimilitarisme

Héritière de la CNT anarcho-syndicaliste espagnole, elle vise à un bouleversement total de la société.

C.N.T

A.I.T

**Confédération National du Travail
Association International des Travailleurs**

LE SERVICE NATIONAL N'EST PAS OBLIGATOIRE

OBJECTION MODE D'EMPLOI

Il suffit d'envoyer cette lettre en recommandé avec accusé de réception à ton bureau du service national :

*“Monsieur le ministre de la défense,
Pour des motifs de conscience, je me déclare opposé à
l'usage personnel des armes. Je demande donc à être
admis au bénéfice des dispositions de la loi relative à
l'objection de conscience.*

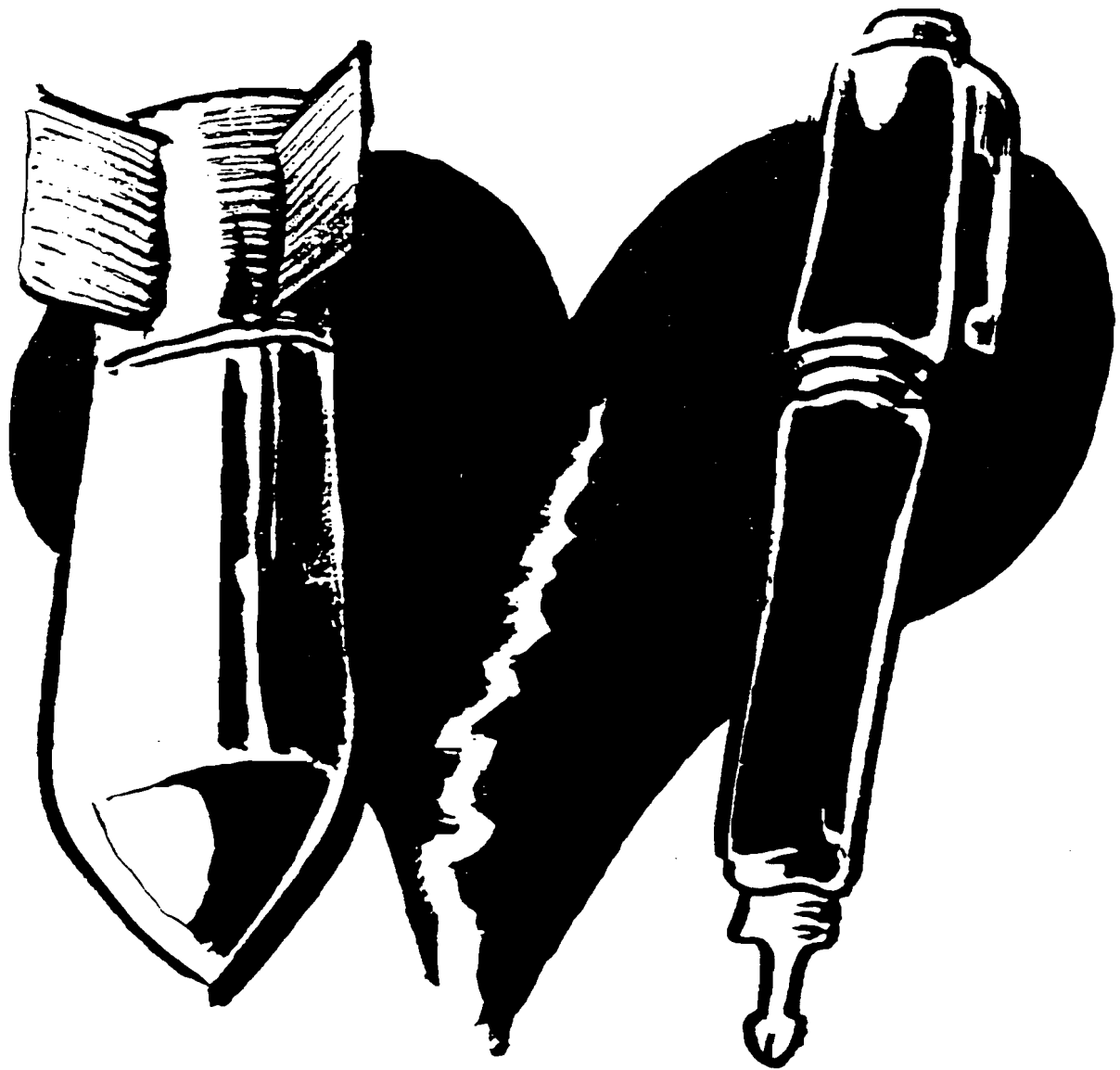
Recevez mes salutations.”

Cette lettre te permet d'obtenir le statut d'objecteur de conscience depuis la nouvelle loi de juillet 1983. Elle doit être envoyée impérativement au moins 15 jours avant la date d'incorporation.

Tu effectues un service civil (aucun contact avec l'armée) dans l'association agréée de ton choix : culturelle, sportive, d'environnement, d'éducation populaire ect...

Ce service civil, qui dure 20 mois est tout à fait légal et sans conséquence pour ta vie professionnelle.

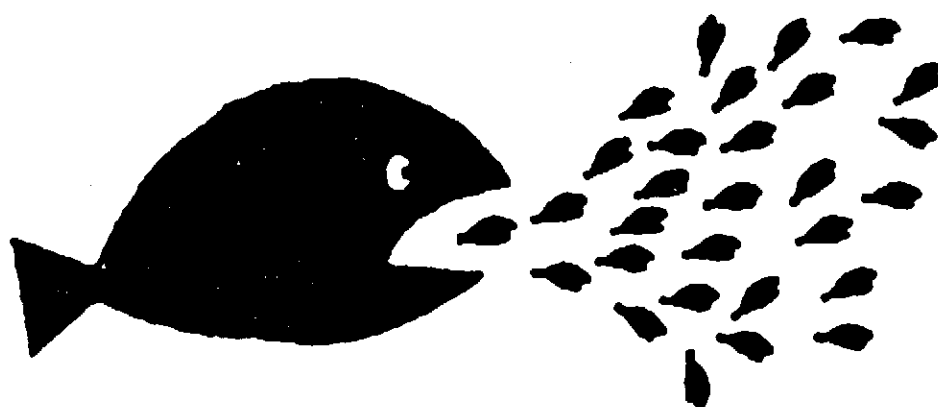
**CE JUMELAGE EST
UNE UNION CONTRE NATURE**



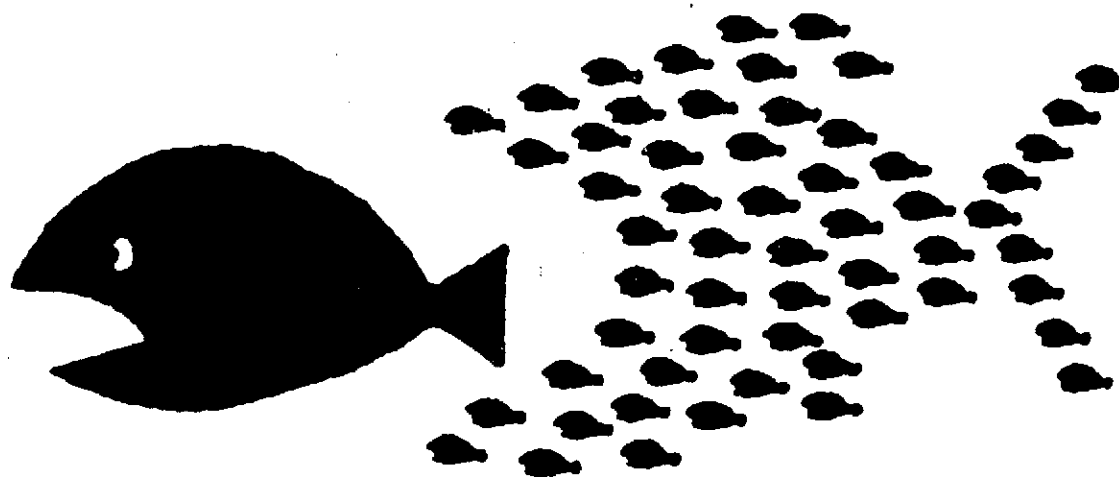
**ABROGATION DU
PROTOCOLE
ARMEE/EDUCATION**

CLE/CNT : BP 2010 14019 CAEN CEDEX

AVEC LA C.N.T. :



S'UNIR POUR



RESISTER !

PRIX : .

IMPRIMERIE C.N.T.